

Le CHUV se dote d'une Charte qui décrit les comportements attendus de l'ensemble de son personnel

Le CHUV se dote d'une Charte qui vise à revaloriser les compétences relationnelles et le savoir-être de son personnel, inscrivant dans son ADN un changement profond. Depuis le 1er octobre 2019, elle intègre les nouveaux contrats de travail et fera partie des évaluations annuelles des collaboratrices et collaborateurs.

Face au développement technologique de la médecine et au processus de désindividualisation qu'il peut induire, la direction du CHUV souhaite mobiliser l'attention de ses collaboratrices et collaborateurs sur l'importance de la relation dans les soins vis-à-vis des patientes et patients et de leurs proches, ainsi que sur l'importance d'un comportement bienveillant entre collègues. Raison pour laquelle, le CHUV se dote d'une nouvelle [Charte institutionnelle](#), avec pour crédo «La relation à l'autre, une priorité pour tous».

1 charte, 8 comportements, 2 codes d'application

La charte comprend huit principes directeurs, fruit d'une série d'ateliers et de consultations internes menés ces trois dernières années avec les directions des départements lors de journées au vert. Elle est donc l'émanation de la réflexion des collaboratrices et collaborateurs. Au total, quelque 200 personnes ont travaillé à définir les comportements qui peuvent être attendus de la part de l'ensemble du personnel du CHUV. Compte tenu de la diversité des métiers, les huit principes contenus dans la charte ont été déclinés en deux codes d'application pour les professionnels impliqués dans les soins, d'une part, et pour tous les métiers de l'administration, d'autre part.

Des paroles aux actes

La Charte et ses deux déclinaisons accompagnent le contrat des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs, à partir du 1er octobre 2019. Quant aux 11'680 personnes actuellement employées au sein de l'institution, elles seront évaluées sur cette base lors des entretiens d'appréciation périodique et de développement personnel.

En chiffres

- 14 ateliers réalisés en 2015 et 2016
- 17 séances de consultation menées en 2017-2018
- 200 personnes impliquées

La Charte en bref

1. Faire preuve de disponibilité, politesse et respect en toutes circonstances
2. Assumer son activité avec professionnalisme et selon le niveau de compétence exigé
3. Faire preuve à l'égard de ses collègues de loyauté, d'honnêteté et de solidarité
4. Favoriser les dialogues constructifs, respecter le devoir de réserve
5. Informer ses cadres à propos des difficultés rencontrées et relater les faits
6. Signaler les événements indésirables avec bienveillance et dans un esprit constructif
7. Assumer ses responsabilités face à l'institution et à sa réputation
8. Ne tolérer aucune forme de harcèlement ou de mobbing